

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
07/06/2016

Dossier complet le :
07/06/2016.

N° d'enregistrement :
F09316 P0121

1. Intitulé du projet

Route Départementale RD559 - Commune de Toulon
Aménagement du carrefour giratoire "Pont de Suve" - PR 32+070

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 ^e	Carrefour giratoire dont la surface totale (aménagements connexes et raccordements aux voies existantes compris) est égale à 0,44 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant où se rejoint la RD559, la RD29 et le Boulevard Enseigne de Vaisseau Gués.

Aménagement de circulations piétonnes et de quai bus pour les transports en commun.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération a pour but principal :

- gérer la circulation dans les meilleures conditions de sécurité pour tous les usagers de la route au droit du carrefour,
- permettre le franchissement de ce carrefour en toute sécurité et notamment en améliorant la visibilité quelles que soient les girations à partir de la route départementale n°559,
- fluidifier le trafic tout en régulant la vitesse excessive des véhicules circulant entre Toulon et La Garde,
- sécuriser la circulation des piétons lors du franchissement de ce carrefour, et lorsqu'ils souhaitent se rendre aux arrêts bus,
- améliorer le stationnement aux abords des commerces,
- prendre en compte la circulation des modes doux dans ce carrefour,
- maintenir un service d'accès aux transports en commun.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à six mois. Ces derniers se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée,
- 3ème phase : travaux de finition et aménagements paysagers.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les axes de circulation existants : celui-ci restera inchangé (environ 12 973 véh/j en 2014).

Il sécurisera le carrefour et les cheminements piétons et améliorera la desserte des transports en commun.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant, sauf la présente demande.

Notamment, aucune acquisition foncière et aucun dossier au titre de la "loi sur l'eau" ne sont nécessaires.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" dans le cadre de l'aménagement du giratoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	0,44 ha
Surfaces imperméabilisées	
- avant aménagement	0,4 ha
- après aménagement	0,4 ha
Rayon extérieur du giratoire	18 m
Largeur de l'anneau de circulation	8 m
Type d'entrée / sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD559 "Pont de Suve"

83000 Toulon

Coordonnées géographiques¹

Long. 5°58'52"E Lat. 43°07'02"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voiries routières et accotements : RD559, RD29 et Boulevard Enseigne de Vaisseau Gués.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT Provence Méditerranée approuvé le 16/10/09 : au cœur d'un pôle majeur sur une voie principale (RD559), à proximité de la voie ferrée.

PLU de Toulon approuvé le 27/07/2012 : zone UE, zone urbaine pavillonnaire. Proximité des Emplacements Réservés n°104 relatif à l'aménagement de la RD29 et de ses accès et n°107 relatif à l'aménagement de la RD559.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Mont-Faron</i> se situe à environ 2,4 km au Nord-Ouest du projet. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Plan de la Garde et du Pradet</i> se situe à environ 2,7 km à l'Est du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi Littoral codifiée aux articles L. 121-1 et suivants du Code de l'Urbanisme s'applique sur le territoire de la commune de Toulon.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc National de <i>Port-Cros</i> est localisé à environ 1 km au Sud du projet.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Toulon est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Réseau Routier National du Var approuvé le 23 mai 2011.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est concerné ni par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ni par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Néanmoins, la zone humide <i>Le Pradet La Garde</i> est localisée à environ 2,2 km à l'Est du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR Mouvements de Terrain et d'Inondations de la commune de Toulon a été approuvé le 08 février 1989 et modifié le 20 décembre 2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le <i>Mont Faron</i> situé à environ 2,3 km au Nord-Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation <i>Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morieres</i> (FR9301608) situé à environ 928 m au Nord-Ouest du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du périmètre du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les éventuels excédents de matériaux seront triés et soit valorisés sur un autre chantier soit évacués vers une filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie et ses accotements (RD559, RD29 et Boulevard Enseigne de Vaisseau Gués).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser le carrefour giratoire "Pont de Suve". Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée qui présente aucune continuité d'habitat avec les ZNIEFF ou les sites Natura 2000 situés à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par le risque de Transport de Matières Dangereuses : ceci s'explique par le flux important de transit circulant sur les voies de communications (RD559 et la voie ferrée). Ce risque peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic circulant sur la RD559 sera inchangé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De l'éclairage public est déjà présent sur les terrains d'assiette du projet et sera remis en cohérence avec l'aménagement.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible empreise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera similaire à l'actuelle dans le cadre du projet (création et suppression). Les eaux de ruissellement de chaussées seront collectées avant rejet dans le milieu naturel aux points de rejets actuels, donc pas de modification.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, ce giratoire n'engendrera pas de production de déchets ménagers.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sécurisera l'accès aux habitations et aux commerces en supprimant les accès directs ainsi que les difficultés d'insertions sur la RD559.</p> <p>De ce fait, ce dernier améliorera la desserte des activités et habitats situés à proximité de la départementale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au niveau de l'intersection entre la RD559, la RD29 et le Boulevard Enseigne de Vaisseau Gués. A cet endroit, les insertions sur la RD559 depuis la RD29 et le Boulevard sont dangereuses au vu de l'important trafic et de la faible lisibilité du carrefour.

L'opération consiste à réaliser un giratoire à l'intersection entre la RD559, la RD29 et le Boulevard Enseigne de Vaisseau Gués afin de faciliter les accès à la départementale depuis les voies de dessertes existantes dans le secteur et de fluidifier le trafic sur la RD559. L'emprise du projet est relativement faible (0,44 ha).

Le carrefour du pont de SUVE est desservi par 4 lignes de bus régulières. Cela représente une fréquentation de 11 bus par heure et un bus stationné pendant 15 minutes toutes les 20 minutes (régulation). Le projet maintient un service d'accès aux transports en commun et conserve une aire de stationnement pour les bus.

Le projet permettra d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains ainsi que les conditions d'insertions de ces derniers sur la RD559. Par conséquent, l'accès aux habitations et aux commerces situés à proximité se fera dans de bien meilleures conditions.

Le SCOT Provence Méditerranée localise le projet au cœur d'un pôle majeur sur une voie principale (RD559), à proximité de la voie ferrée.

Le site du projet se trouve en zone UE du PLU de Toulon, zone urbaine pavillonnaire.
Les RD 29 et 559 font l'objet d'un emplacement réservé chacune, lié à leur aménagement.

Le projet est éloigné des Zones d'Intérêt Ecologiques, Fauniques et Floristiques et du site Natura 2000 présents dans ou à proximité de la ville de Toulon. Ce projet n'aura donc pas d'incidences sur le milieu naturel d'une part par l'absence de continuités d'habitats et d'espèces avec ces espaces et d'autre part par sa faible emprise et sa localisation dans une zone déjà anthropisée.

Les captages d'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours ainsi que le patrimoine culturel seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier. Toutefois, au vu de la faible emprise du projet, de sa localisation géographique et du trafic actuel sur les RD concernées, ces nuisances seront peu significatives.

Le projet permet donc une amélioration des conditions de sécurité pour les usagers et les riverains ainsi qu'une fluidification du trafic dans ce secteur.

Ainsi, au vu de :

- des enjeux en terme de sécurité et de fluidité du trafic pour les usagers et les riverains de la RD559,
 - de la faible emprise du projet (0,44 ha),
 - de la localisation du projet dans un pôle majeur, sur une voie principale, à proximité de la voie ferrée,
 - d'une implantation du projet dans une zone urbaine pavillonnaire,
 - de l'absence d'incidences sur le milieu naturel,
 - de la préservation des eaux superficielles et souterraines, des captages d'eau potable, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,
 - de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux, dans le respect du Cahier des Clauses Environnementales Générales du Département du Var,
 - des impacts positifs du projet sur la sécurité des usagers et sur la fluidification du trafic,
- il nous semble que le projet d'aménagement du giratoire "Pont de Suve" peut être dispensé d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Toulon

le,

02 JUIN 2016

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes


Paul THOMAS-DESESSARTS